8351

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 8351

Autres Moyens d'Identification : Flux Sans Nettoyage, Sans Halogène ;
No Clean Flux, Halogen Free

Nº de Pièces Connexes : 8351-125ML, 8351-125MLCA, 8351-1L, 8351-4L, 8351-20L, 8351-55G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Flux organique sans halogène

Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎ +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com **COURRIEL** info@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable	2	Danger	Flamme
Irritation Oculaire	2A	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**DANGER**
Symboles	**Mention de Danger**
	H225 : Liquide et vapeur extrêmement inflammable
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Prévention	**Conseils de Prudence**
P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisé pour éteindre.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/Conseils de Prudence	Mention de Danger	Symboles
Dégraisse la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Aucun	Aucun

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
64-17-5	éthanol	75–80%
67-63-0	propan-2-ol	15–20%

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P353
Symptômes Immédiat	*légère irriation, rougeur*
Intervention	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau ou se doucher.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation, larmoiement, douleur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	*faible toxicité; étourdissement, somnolence, toux*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	*faible toxicité; nausée, somnolence, étourdissement*
Intervention	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas de feux : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
Danger Spécifiques	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO_2)
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les brouillards et vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
Précautions pour l'Environnement	Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nue/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éviter de respirer les brouillards et vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Manutention

Porter des gants de protections/des vêtements de protection/des équipements de protection des yeux.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
éthanol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm Non établi Non établi 1 000 ppm	1 000 ppm Non établi Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm 500 ppm
propan-2-ol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	200 ppm 400 ppm 200 ppm 200 ppm 200 ppm 400 ppm	400 ppm Non établi 400 ppm 400 ppm 400 ppm 500 ppm

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS[2] et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Suite de section sur la page suivante

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	**Limite Inférieure d'Inflammabilité** b)	3%
Apparence	Incolore	**Limite Supérieure d'Inflammabilité** b)	18%
Odeur	Comme l'alcool	**Pression de Vapeur @ 20 °C c)**	5.7 hPa [43 mmHg]
Seuil d'Odeur	>1 ppm	**Densité de Vapeur**	≥1.6 (Air =1)
pH	Non disponible	**Densité Relative @25 °C**	0.81
Point de Fusion/ Point de Congélation	Non disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Miscible
Point Initial d'Ébullition a)	≥78 °C [≥174 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point d'Éclair b)	12 °C [54 °F]	**Température d'Auto-inflammation** a)	363 °C [685 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	**Température de Décomposition**	Non disponible
Inflammabilité	Très inflammable	**Viscosité @40 °C**	<20.5 mm^2/s

a) Valeur basée sur l'éthanol, qui est le constituant avec la plus basse valeur.
b) Valeurs basées sur le composant de propan-2-ol.
b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Peut former un mélange explosif avec de l'aluminium lorsqu'il est chauffé à des températures ≥49 °C [≥120 °F].
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, étincelles, autres sources d'ignition et substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Provoque de la rougeur, une irritation sévère, et de la douleur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur et de la peau sèche.
Inhalation	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Ingestion	Faible toxicité orale : Peut provoquer une nausée.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
éthanol	7 060 mg/kg Rat	20 000 mg/kg Lapin	117 mg/L 4 h Rat
propan-2-ol	5.84 g/kg Rat	12 800 mg/kg Lapin	10 000 ppm 6 h Rat

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS[2] et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	L'éthanol, le propan-2-ol et l'acétate d'éthyle sont des irritants oculaires graves connus.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

Cancérogénicité (risque de cancer)	Sauf pour l'éthanol, aucun ingrédient ne sont répertorier comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP. Les preuves de cancérogénicité pour l'éthanol se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées, et ne concerne pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible. **Éthanol [No. CAS 64-17-5]** C.I.R.C Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme lorsque consommés comme boisson ACGIH A3 : Cancérogène confirmé pour les animaux avec effets inconnues pour l'homme. CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme carcinogène lorsque consommés comme boisson NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Les preuves de toxicité pour la reproduction de l'éthanol sont insuffisantes et se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Ils ne concernent pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible. Par inhalation, aucuns effets sur la fertilité ou sur le développement ne sont observés pour des niveaux d'expositions de jusqu'à 16 000 ppm. **Éthanol [No. CAS 64-17-5]** CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme toxique pour la reproduction lorsque consommés comme boisson.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les preuves des effets sur la reproduction de l'éthanol ont trait à la surconsommation délibérée de boissons alcoolisées. Il ne concerne pas les risques d'exposition sur le lieu de travail ou les utilisations de produits non comestibles.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composants de catégorie 1.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu), et d'autres sources fiables.

L'éthanol est biodégradable, avec un CL50 minimale >1 000 mg/L pour les poissons, les invertébrés, et les algues.

Le propan-2-ol a un CL50 96 h minimale de 9 640 mg/L pour la tête-de-boule (Pimephales promelas); CE50 24 h de 5 102 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau); et un CE50 72 h de >2 000 mg/L pour Desmodesmus subspiccatus (algues vertes).

Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Présumé comme étant biodégradable. Les constituants volatils s'oxydent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE) = 100% [794 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

Tailles de 1 L ou moins	Tailles supérieur à 1 L
8351-125ML, 8351-125MLCA, 8351-1L **Quantité Limitée**	*8351-4L, 8351-20L, 8351-55G* **Numéro UN** : UN1987 **Appellation Réglementaire** : ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Isopropanol) **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Non

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 1 L ou moins	Tailles jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)
8351-125ML, 8351-125MLCA, 8351-1L **Quantité Limitée**	*8351-4L, 8351-20L, 8351-55G* **Numéro UN** : UN1987 **Appellation Réglementaire** : ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Isopropanol) **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Non

Suite de section sur la page suivante

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.	
Tailles de 1 L ou moins *8351-125ML, 8351-125MLCA, 8351-1L* **Quantité Limitée**	Tailles supérieur à 1 L *8351-4L, 8351-20L, 8351-55G* **Numéro UN** : UN1987 **Appellation Réglementaire** : ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Isopropanol) **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Non

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

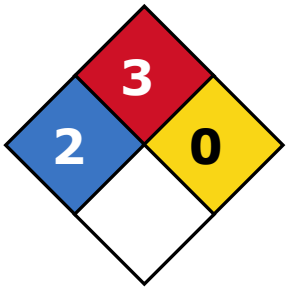

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du propan-2-ol (No. CAS 67-63-0) qui est assujettie aux exigences de déclaration de la section '313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372'.

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Bien que de l'éthanol est présent dans ce produit, l'avertissement de la Proposition 65 ne s'applique PAS car ce produit n'est pas d'une boisson alcoolisée.

Ce produit contient de l'éthanol qui est une substance répertoriée comme toxique pour la reproduction. L'éthanol est aussi répertorié comme cancérogène lorsque dans une boisson alcoolisée.

Suite de section sur la page suivante

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadnium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par	Département de la réglementation
Date de Révision	10 avril 2024
Annule et Remplace	15 décembre 2021

Changement Effectué : Mise à jour du numéro de révision.

Références

1) ACGIH *2024 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2024).

Suite de section sur la page suivante

8351

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques

Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produits. Des notes d'application, instructions, et FAQs se trouve à www.mgchemicals.com.

Courrielle : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.